

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 20 DECEMBRE 2017

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le quatorze décembre deux mille dix sept, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le vingt décembre deux mille dix sept, à dix-neuf heures.

Le quorum atteint, la séance est ouverte à 19h00, Madame Anne-Sophie MOUZET a été désignée comme secrétaire de séance ;

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Thierry TELLIER, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Jean-Pierre LEFEBVRE, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT BAECHLER, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET et Karine SAINTON, Messieurs Bertrand HUTTEL, Olivier JOUIN, Gabriel PINSARD, Conseillers Municipaux.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir :

- Monsieur Philippe de TRISTAN a donné pouvoir à Monsieur Gérard CORGNAC,
- Monsieur Daniel ZONCA a donné pouvoir à Monsieur Alain DIET,

Étaient excusés :

- Monsieur Alain GRILLON,
- Monsieur Grégory BUBENHEIMER.

URBANISME

Révision du PLU : examen des projets de règlement, de zonage et d'OAP

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que le conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) par une délibération du 30 novembre 2015.

Après l'examen du PADD au mois d'octobre, la commission Urbanisme a continué de travailler sur l'élaboration des documents qui composent le PLU. Ceux-ci ont été enrichis dans le cadre de la concertation suite à la commission générale du 8 novembre 2017, à la réunion avec les PPA et à la réunion publique du 27 novembre.

Il est proposé d'examiner le projet de règlement, le projet de zonage et les orientations d'aménagement et de programmation. Ces documents doivent encore faire l'objet de deux ateliers participatifs qui seront organisés en janvier avant leur vote définitif par le conseil municipal. Les documents présentés ont été transmis en amont aux élus pour examen. Monsieur Claude BOISSAY donne la parole à Madame Virginie DUCHIRON, du cabinet Parenthèses Urbaines, architecte-urbaniste conseil de la commune pour la révision de son PLU, qui présente les projets de documents finalisés.

L'arrêt du PLU, initialement prévu ce jour, est reporté afin d'organiser les deux ateliers participatifs prévus dans les modalités de révision adoptées en novembre 2015. Ces ateliers auront lieu en début d'année 2018.

Monsieur Olivier JOUIN demande quelle est la distinction entre les zones A et N, et Ap et NP. Il est expliqué que les zones A et N sont en réalité assez proches dans leurs usages, et que le choix de la commission a été d'avoir le même règlement pour les deux. La distinction n'est effectivement pas très nette mais imposée par le code de l'urbanisme.

Monsieur Olivier JOUIN demande si le faisceau de la possible déviation a été validé avec le Conseil départemental du Loiret. Il est répondu que le Conseil départemental n'a pas souhaité s'engager officiellement sur un tracé précis, et que donc le tracé utilisé est seulement indicatif, sur la base d'anciens documents d'étude, mais non prescriptif. Il ne crée aucune obligation légale.

Monsieur Olivier JOUIN demande s'il y a eu des retours sur le passage en Uj des « dents creuses ». Monsieur Claude BOISSAY répond qu'on a seulement eu des retours sur la zone dite du « Long Boyau ». Une demande de certificat d'urbanisme concernant cette zone a été déposée le 20 décembre pour essayer de figer des droits à construire, mais à ce jour les propriétaires n'arrivent toujours pas s'entendre.

Madame DUCHIRON présente un zoom sur le secteur des Cinq Arpents où il est proposé un secteur constructible pour les activités de loisirs uniquement. Il est déterminé les zones pouvant être conservées constructibles pour les bâtiments du motocross, celles qui pourront accueillir uniquement la piste et celles qui seront reclassées en zone agricole.

Elle engage ensuite une discussion sur la constructibilité des fonds de parcelles, pour lesquelles les services de l'Etat demandent de réduire la profondeur constructible pour limiter les constructions de 2^e et 3^e rideau en limite de la zone agricole. Monsieur Bertrand HUTTEL exprime sa satisfaction qu'on limite la capacité en réduisant la profondeur constructible. Monsieur Olivier JOUIN signale à l'inverse qu'il faut cependant se donner la capacité de relancer davantage de constructions, par exemple si nous enregistrons une baisse d'effectifs à l'école où si certaines zones constructibles peinaient à sortir. Madame DUCHIRON insiste sur le fait que ceci doit être appliqué équitablement sur l'ensemble du territoire.

Les documents présentés qui avaient été envoyés aux conseillers municipaux sont validés dans leur fond. Il reste à terminer la concertation pour une délibération définitive à la fin de l'hiver.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2017

Le procès-verbal de la précédente séance étant arrivé tardivement, il sera soumis à approbation au prochain conseil municipal.

87. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe des devis de plus de 5 000,00 € HT qu'il a signé dans le cadre de sa délégation depuis le dernier conseil municipal :

- Marché de fourniture pour l'achat d'une balayeuse de voirie auprès de la société Equip'Jardin Val de Loire (Olivet) pour un montant de 16 835,20 euros HT.

Monsieur Gabriel PINSARD suggère qu'on la loue aux autres communes. Madame Anne-Sophie MOUZET rappelle que lorsqu'une subvention a été obtenue, on ne doit pas l'utiliser dans le cadre d'une prestation de service à but lucratif.

TRAVAUX

Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain DIET informe les élus des quelques éléments nouveaux survenus depuis le dernier conseil municipal :

- Pharmacie sur la Place De Gaulle : le permis de construire a été déposé en mairie début décembre et est en cours d'instruction.
- Compteur de la Basilique : les derniers tests réalisés en décembre ont permis d'établir que le taux d'erreur du dispositif est inférieur à 2 %.
- Centre technique municipal : La réception des offres et leur examen par l'architecte le conduit à considérer que deux lots devraient être déclarés infructueux, et pour deux autres, il a besoin de voir pour une mise au point avec les entreprises avant de finaliser son analyse. La commission d'appel d'offres a donc été reportée à janvier et au moins deux lots vont devoir être remis en concurrence.
- Revente d'une partie du site Sinclair Pharma : l'acquéreur a obtenu son accord de prêt et une date de signature sera programmée début 2018.
- Rue des Hauts Bergerêts : la réalisation des enrobés a eu lieu. Deux plateaux ralentisseurs permettent de casser la vitesse sur cette voie rectiligne très proche des équipements scolaires.
- Sécurité : dans le cadre du partenariat avec la police rurale de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, plusieurs missions de contrôle routier en matinée, en soirée et en après midi ont été réalisées au cours des dernières semaines, notamment chemin du Paradis et sur la RD 951. Une vingtaine de verbalisations ont été réalisées, dont une suspension de permis avec transmission au tribunal de police pour une automobiliste relevée à plus de 100 km/h en agglomération route de Blois. Ces actions répétées doivent permettre de sensibiliser davantage les automobilistes, tant les cléricois que les usagers en transit. Le nouveau planning mis en place à compter du 1^{er} janvier permettra d'organiser en moyenne au moins une opération de contrôle par semaine, pouvant se positionner aléatoirement entre 6h00 et 23h00. Des rotations en soirée plus nombreuses de la police municipale seront organisées (présence au moins une fois par semaine jusqu'à 21h de façon aléatoire et ponctuellement jusqu'à 23h) pour prévenir la délinquance. Les missions de sécurité aux abords des établissements et de médiation avec l'ensemble de la population demeurent cependant toujours prépondérantes dans l'activité du policier municipal.

URBANISME

Conditions d'exercice de la compétence PLUi par l'intercommunalité (sous réserve)

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rythmes scolaires : possibilité de solliciter une dérogation pour rétablir la semaine de quatre jours (débat sans vote)

Monsieur Thierry TELLIER rappelle qu'en 2013, l'Etat a posé le principe du rétablissement de 4 jours et demi de classe dans les écoles maternelle et primaire.

Ce régime existait en France depuis 1969, avec majoritairement de la classe le samedi matin. Certaines écoles avaient cependant décidé de déplacer cette demi-journée au mercredi matin. C'était le cas à Cléry-Saint-André où en 2006, le conseil d'école, alors décisionnaire, a décidé de déplacer, contre l'avis du conseil municipal de l'époque, la demi-journée de classe du samedi au mercredi. La

commune s'était montrée défavorable notamment car cela imposait de créer un centre de loisirs du mercredi après midi à la rentrée 2007.

En 2008, le Ministre de l'Education Luc Chatel a proposé de supprimer la classe le samedi matin dans toutes les écoles de France. La semaine de cours des enfants est donc passée de 26 heures réparties sur 4 jours et demi à 24 heures réparties sur 4 jours. Cependant, dès 2010, cette réforme est contestée et suspectée d'aggraver la fatigue des enfants. Le même gouvernement décide en 2010 de rouvrir la discussion : il organise alors une « Conférence nationale sur les rythmes scolaires » et des assises locales et académiques. Le rapport remis en juillet 2011 au Premier ministre François Fillon et au Ministre de l'Education nationale Luc Chatel préconise le rétablissement de la semaine de 4 jours et demi, mais avec une réduction de la semaine de cours à 23 heures, (4 journées de 5 heures et 1 demi journée de 3 heures) en contrepartie d'un allongement de la durée des cours sur 38 semaines au lieu de 36 actuellement.

Le gouvernement nouvellement élu en 2012 organise une nouvelle consultation intitulée « Refondons l'école de la République » qui arrivera à des conclusions comparables concernant l'organisation des rythmes scolaires. Le gouvernement décide donc en 2013 le rétablissement de la semaine de 4 jours et demi à la rentrée 2013 ou 2014, selon la capacité des collectivités à la mettre en place. Les communes et conseils d'écoles deviennent alors co-décisionnaires de l'organisation des rythmes scolaires : ils doivent décider si la demi-journée rétablie sera positionnée le mercredi ou le samedi, et élaborer de nouveaux emplois du temps. La semaine de classe étant maintenue à 24 heures, cette réforme impose nécessairement de réduire la durée de la journée de classe qui ne doit plus, sauf dérogation, dépasser 5h30 par jour. Pour éviter que les familles ne voient leurs dépenses de garderie augmenter sensiblement en raison de la fin anticipée de la classe, les communes qui le pouvaient ont été invitées à mettre en place des « Temps d'Activités Périscolaires » (TAP) si possible gratuits. Un soutien financier de l'Etat aux communes a été mis en place pour les soutenir dans l'organisation de ces nouveaux rythmes.

A Cléry-Saint-André, il a été fait le choix d'attendre la rentrée 2014 pour rétablir la semaine de 4 jours et demi afin de se donner le temps d'élaborer un projet d'emploi du temps en accord avec l'ensemble de la communauté éducative. La commune a opté pour un positionnement de la demi-journée supplémentaire le mercredi matin. L'organisation retenue entraine dans le cadre exact de la réforme en maternelle, mais s'appuyait sur une demande de dérogation pour conserver une journée longue de 6 heures en élémentaire le lundi. Trois heures de TAP gratuits avaient été intercalés dans la semaine.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation n'a pas été sans difficultés, en raison notamment de la difficulté de trouver du personnel formé en nombre suffisant. De plus, certains choix initiaux se sont révélés moins adaptés. Ainsi, au cours de la 2^e année de ce nouveau rythme, l'école maternelle a sollicité un changement de son organisation : les TAP placés en début d'après midi (remplacés par une sieste pour les petites et moyennes sections) nuisaient à la concentration des enfants lors de leur retour en classe. Une réflexion fut engagée pour une refonte globale des rythmes des deux écoles, cependant devant le refus de modification de ses horaires de l'école élémentaire, il fut établi une nouvelle organisation de la maternelle uniquement qui est entrée en vigueur en septembre 2016 et s'appuyant sur les journées de classe plus courtes de 8h30 à 16h.

Si cette nouvelle organisation semblait donner satisfaction à l'école maternelle, elle s'est cependant rapidement révélée très difficile à mettre en œuvre par les services municipaux, notamment du fait du décalage des deux écoles. Aussi, début 2017, la mairie a sollicité que l'ensemble de la communauté éducative se réunisse de nouveau pour faire évoluer l'organisation des deux écoles afin qu'elle redevienne soutenable pour les services municipaux. Parmi plusieurs solutions étudiées, le conseil d'école extraordinaire a retenu le choix d'un alignement de l'école élémentaire sur les horaires de la maternelle, avec conservation d'une seule heure hebdomadaire de TAP en élémentaire et la suppression des TAP en maternelle. Ainsi les deux écoles disposent de journées courtes de 8h30 à

16h00, et l'organisation du temps scolaire ne s'appuie plus sur aucune dérogation : elle respecte intégralement les textes issus de la réforme initiale de 2013. Ces nouveaux horaires sont en vigueur depuis septembre 2017.

A l'été 2017, un nouveau décret Blanquer est paru pour créer un nouveau cas de dérogation qui autorise les communes et écoles qui le souhaitent à re-concentrer sur 4 jours la semaine de cours. En contrepartie, les communes concernées ne bénéficient plus du soutien financier de l'Etat (50 à 90 euros par élèves) pour la mise en œuvre de la réforme. Cette dérogation était demandée par de nombreuses collectivités locales, petites notamment, qui peinaient à organiser leurs écoles sur 4 jours et demi en dépit des dérogations existantes. Ce retour a pu être aussi porté localement par des enseignants ou des parents d'élèves qui considèrent que la classe du mercredi matin augmente la fatigue des enfants.

Dès la rentrée 2017, 43 % des communes ont fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours. Une majorité des autres communes envisagent de le faire en septembre 2018.

Les conseils d'écoles, tant de maternelle que d'élémentaire, ont émis le souhait d'un retour à 4 jours à la rentrée 2018 dans les écoles publiques de Cléry-Saint-André.

Un comité de pilotage est programmé le 15 janvier 2018 pour évoquer collectivement ce sujet.

La commission scolaire qui s'est réunie le 14 décembre 2017 a émis un avis réservé à cette nouvelle modification. Aussi, tout comme les conseils d'école ont émis un avis, la commission propose un débat au sein du conseil municipal qui pourra permettre d'alimenter la réflexion du comité de pilotage des rythmes scolaires qui se tiendra en janvier. Si le comité de pilotage préconise une modification, alors le conseil municipal devra délibérer officiellement ultérieurement.

Monsieur Olivier JOUIN demande les arguments des conseils d'écoles en faveur des 4 jours. Madame Anne-Sophie MOUZET exprime son étonnement de voir des arguments qui ont été utilisés pendant 3 ans dans un sens soient désormais interprétés dans le sens inverse. Monsieur Thierry TELLIER indique qu'il y aura une consultation des familles pour avoir leur avis. Monsieur Gabriel PINSARD dit que la consultation ne rendra pas compte des différences de situation des familles, et que certaines familles n'auront pas d'autre possibilité que d'inscrire leur enfant au centre de loisirs, ce qui n'est pas gratuit. Monsieur Gabriel PINSARD entend l'intérêt des enseignants de travailler sur seulement 4 jours, il considère que les facteurs générateurs de fatigues vont bien au-delà des seuls rythmes scolaires et peuvent provenir des modes de vie des familles. Il demande que l'on respecte aussi le travail réalisé par la commission. Monsieur Bertrand HUTTEL confirme que la fatigue des enfants ne peut pas ignorer le problème de l'évolution des modes de vies qui respectent moins les rythmes de sommeil. Il ajoute qu'en France le nombre de jours d'école est très inférieur au nombre de jours d'école dans les autres pays comparables, avec des journées de cours plus longues et que ceci a sûrement un impact sur les conditions d'apprentissage et donc les résultats de notre système éducatif qui sont très mitigés. Monsieur Gabriel PINSARD donne lecture de différents éléments de comparaisons en Europe. Madame LAVAL constate que l'on vient de changer et qu'on risque encore de changer, Monsieur Bertrand HUTTEL reconnaît qu'un peu de stabilité pourrait être utile.

Monsieur Thierry TELLIER dit qu'il faudra regarder aux alentours les décisions des autres communes. Gabriel PINSARD indique que Mézières-lez-Cléry serait favorable au retour à 4 jours.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande quel serait l'impact pour le personnel. Monsieur le Maire répond que ces agents ont déjà des contrats précaires et que le retour à 4 jours impliquera la perte de soutien financier de l'Etat qui devrait être répercutée sur les contrats des agents. Il indique que la réforme de 2017 a déjà permis de faire des économies financières et qu'on ne pourra pas faire

d'économies nouvelles à hauteur des pertes de subventions et sans un impact très négatif pour nos agents.

Monsieur Olivier JOUIN cite le classement de la France concernant les résultats en matière de lecture, aussi, il dit qu'il faut en tenir compte et qu'il est évident que le retour à 4 jours n'irait pas dans ce sens. Monsieur Olivier JOUIN dit qu'il est dommage que la réforme ne soit pas allée au bout en réduisant les vacances scolaires. Aussi, il exprime le souhait que l'on reste sur un rythme de 4 jours et demi et que les responsables politiques ne se laissent pas imposer un changement par les enseignants et une partie des parents d'élèves. Monsieur Olivier JOUIN insiste aussi sur le fait que pour de nombreuses familles, le retour à 4 jours aura un impact fort en raison des besoins de garde. Il considère qu'un bon équilibre a été trouvé et qu'on ne devrait pas le sacrifier.

Monsieur le Maire constate qu'aucun conseiller ne s'est exprimé favorablement au retour à 4 jours. Il rappelle que l'éducation est une priorité de notre commune, que tous les élus aux affaires scolaires se sont relayés pour défendre cette qualité. Aussi, Monsieur le Maire constate que le conseil municipal est à ce jour unanimement défavorable au retour aux 4 jours.

FINANCES

88. Demandes de subventions des associations

Monsieur Alain DIET présente le dernier dossier déposé de demande de subvention pour l'année 2017.

	2016	2017
Organismes départementaux		
ADIL	280,00	280,00

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour les montants indiqués.

89. Amortissement des immobilisations : complément de la délibération 2017/41

Monsieur Alain DIET rappelle que le conseil municipal a approuvé par délibération en mai dernier les durées d'amortissement des immobilisations. Cependant, un des points étudiés en commission a été omis dans le texte de la délibération : l'amortissement des biens de faible valeur. Il est proposé de compléter la délibération en fixant la règle que les immobilisations d'une valeur comptable inférieure à 500 euros sont amorties en un seul exercice. Ceci évite d'étaler exagérément l'amortissement de petites sommes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De compléter la délibération 2017/41 en fixant à 500 euros la limite en deçà de laquelle l'ensemble des immobilisations sont amorties en un seul exercice.

90. Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget

Monsieur Alain DIET rappelle qu'entre le 1er janvier et la date de vote du budget, le maire ne peut engager, liquider et mandater que les dépenses de fonctionnement, dans la limite du budget de l'année précédente, les annuités des emprunts et les dépenses d'investissement et inscrites en restes à réaliser.

En outre, le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles, dans la limite d'un 25 % de l'enveloppe du budget primitif de l'année précédente.

Des besoins, notamment d'acquisitions de matériel, pouvant survenir d'ici le vote du budget au mois de mars, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, en amont du vote du budget primitif des dépenses d'investissements nouvelles dans la limite de 25 % maximum des dépenses d'investissement du budget primitif 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Vie des commissions municipales

La commission « Action scolaire » s'est réunie le jeudi 14 décembre 2017 à 18h30 pour étudier le financement des voyages scolaires, les travaux à envisager dans les écoles et le possible retour à la semaine de 4 jours.

Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

- ***La Communauté de communes des Terres du Val de Loire :***

Le conseil communautaire s'est réuni le 14 décembre 2017 à Epieds-en-Beauce en présence de Gérard CORGNAC, Claude BOISSAY et Odile BOURGOIN.

La conférence des Maires s'est réunie le 4 décembre 2017 en présence de Gérard CORGNAC.

La commission Sports et Bâtiments s'est réunie le 13 décembre 2017 sous la présidence de Gérard CORGNAC.

La commission Collecte des Déchets s'est réunie le 5 décembre 2017.

- ***Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :***

Pas de nouveautés depuis le dernier conseil.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical se réunira le 21 décembre 2017.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Pas de nouveautés depuis le dernier conseil.

- **Le Syndicat mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret**

Pas de nouveautés depuis le dernier conseil.

- **Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :**

Le comité syndical s'est réuni le 19 décembre 2017 à Ardon en présence de Gérard CORGNAC. En l'absence de quorum, une nouvelle réunion aura lieu le 19 janvier 2018.

Le bureau syndical s'est réuni le 5 décembre 2017 au Ciran.

Informations diverses

Madame Sylvie THIERY informe qu'une analyse de la qualité de l'eau a été réalisée le 28 août 2017 en mairie par le laboratoire CARSO-LC pour le compte de l'Agence régionale de Santé. L'eau était conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Questions des membres du Conseil Municipal

Madame Karine SAINTON demande les dates prévisionnelles des prochains conseils municipaux en 2018. Elles sont communiquées en conseil.

Madame Sylvie THIERY indique que la collecte de la Banque alimentaire organisée au magasin Intermarché de Cléry-Saint-André a permis la récolte de 353 kg de denrées.

Monsieur Olivier JOUIN demande si les conseillers municipaux peuvent officiellement participer aux travaux des commissions intercommunales. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas officiellement ouvert et que ceci a été laissé à l'appréciation des différents vice-présidents pour leurs commissions.

Liste et numéros d'ordre des délibérations :

ADMINISTRATION GENERALE

81. Actes pris dans le cadre des délégations

FINANCES

87. Demandes de subventions des associations
88. Amortissement des immobilisations : complément de la délibération 2017/41
89. Autorisation d'engager des crédits avant le vote du budget

*Certifiées exécutoires après publication le et transmission en préfecture
le*

Le Maire, le

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Gérard CORGNAC		Anne-Sophie MOUZET	
Claude BOISSAY		Nathalie LAVAL	
Sylvie THIERY		Philippe de TRISTAN	Absent ayant donné pouvoir
Alain DIET		Nicole DESSIAUME	
Odile BOURGOIN		Jean-Pierre LEFEBVRE	
Thierry TELLIER		Marie HUBERT BAECHLER	
Laurence HUME		Olivier JOUIN	
Alain GRILLON	Absent	Brigitte MARTIN	
Daniel ZONCA	Absent ayant donné pouvoir	Gabriel PINSARD	
Bertrand HUTTEL		Karine SAINTON	
Catherine BURAUULT		Grégory BUBENHEIMER	Absent
Nathalie DUPUIS			